



République Française
Département de la Moselle

DECISION 2024-87

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le besoin en termes de matériel d'entretien des espaces verts exprimé par l'Association A.I.C.O en charge du chantier d'insertion « les Jardins d'Husange » à Cattenom,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs de soutenir cette Association à travers sa politique « affaires sociales »,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Une convention de mise à disposition de matériel est conclue entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'Association A.I.CO, demeurant 12B rue Maréchal Foch, BP 21, 57390 AUDUN LE TICHE, pour l'activité d'entretien des espaces verts du chantier « les Jardins d'Husange ».

La convention porte sur la mise à disposition à titre gratuite d'une débroussailleuse.

Elle entre en vigueur à sa signature pour une durée de deux ans, reconductible tacitement.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 25 juillet 2024

Le Président
Michel PAQUET

Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 7 août 2024